

Info Adhésion – Licence/Carte de Membre

La saison débute le 1^{er} Septembre et s'arrête le 31 Août

Nous vous proposons, plusieurs formules de licences pour adhérer à C'Rando Spich.

La formule choisie vous permettra de couvrir un certain nombre d'activités au sein de notre Association et en dehors.

1- Formule IRA ou FRAMP cette licence vous couvre pour la randonnée pédestre dans le monde entier, la raquette à neige, le ski de fond, la marche nordique.

2- Formule IMPN (Multi-Loisirs Pleine Nature) vous couvre en plus pour toutes les activités de plein air VTT, Cyclotourisme, Rollers, Ski alpin, Voile, Equitation, Natation, etc.....

Quelque soit la formule choisie, cette adhésion permettra :

- de participer aux sorties et séjours organisés au sein de votre club,
- de pratiquer votre passion dans les meilleures conditions de sécurité et en toute convivialité,
- de partager les valeurs de la Fédération et de soutenir ses actions près de chez vous et sur tout le territoire,
- de bénéficier d'avantages commerciaux chez les partenaires nationaux et locaux.

3 - Formule IRA ANP (Associative Non Praticant) offre les mêmes garanties que la licence IRA, permet de participer à toutes les activités **autres que la randonnée**, de mettre leurs compétences au service de l'association et ne nécessite pas la présentation de certificat médical.

Si vous le désirez, l'abonnement annuel au Magazine trimestriel « PASSION RANDO », vous coutera 8, -- €. Ce magazine de la FFRandonnée vous apportera tout au long de l'année l'actualité de la randonnée, des reportages, interviews, voyages, conseil techniques, guide d'achat de matériel et équipements, programme de manifestations par région.

Info : Validité de la licence, la licence est également votre Carte de Membre. Elle est valable à compter de sa date de souscription, qui débute le 1^{er} Septembre de l'année et elle a effet jusqu'au 31 Aout de l'année suivante, les garanties d'assurances qui y sont rattachées, sont en revanche valables jusqu'au 31 Décembre. En ce qui concerne le renouvellement, nous vous demandons la mise à jour de votre cotisation au plus tard pour le 31 Octobre, passé ce délai votre carte de membre sera caduque.